

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 MARS 2020

Salle polyvalente Michel Dinet – Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 22

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Adrien BONNET, Jean-Claude BOULY, Jean-Yves SAUSEY

Procurations : Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA
Philippe ROLIN procuration à Jean-Pierre ROUILLON

Votants : 24

Secrétaire de séance : Catherine CHOTEAU-LESNES

Date convocation : 28 février 2020

N°2020-006

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

 Le Maire,

Bertrand KLING



Conseil municipal

Procès-verbal de la séance du 30 janvier 2020

Le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente Michel Dinet, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 30 janvier 2020 à 19h.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Jessica NATALINO, Adrien BONNET (à partir délib.2), Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Adrien BONNET (délib.1)

Procurations : Philippe BERTRAND-DRIRA à Jean-Marie HIRTZ
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Marie-Claire D'AGOSTINO à Pierre BIYELA
Jean-Claude BOULY à Corinne MARCHAL-TARNUS

Votants : 29

Date de convocation : 24 janvier 2020

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné Salvatore LIVOLSI pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du PV du dernier conseil municipal
- 2- Rapport d'Orientation Budgétaire 2020
- 3- Lancement de la procédure de marché public pour la fourniture de repas et l'achat d'une prestation de service dans le cadre de la restauration collective
- 4- Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux
- 5- Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
- 6- Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2019

Rapporteur : Bertrand KLING

Le maire demande si les conseillers municipaux ont des remarques à faire sur le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2019.

Il n'y a pas de remarques

Adopté à l'unanimité

5 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY,
Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON

2- Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Jean-Pierre ROUILLON présente le DOB 2020.

Le support de présentation est annexé au présent procès-verbal.

Corinne MARCHAL-TARNUS revient sur l'accessibilité et interroge sur le retard de la mise en œuvre du programme prévu. Elle met l'accent sur la non accessibilité de la mairie.

Elle souligne que la mise en valeur des travaux du parking de la rivière est un ancien projet et ne peut donc tenir lieu de projet d'investissement en matière de transition écologique.

Corinne MARCHAL-TARNUS demande si les Domaines sont intervenus pour l'estimation concernant la cession du terrain d'assiette de la Maisonnée compte-tenu que l'estimation actuelle semble inférieure à la valeur du terrain qui doit être plus près de 200 € du m² que de 100 €. Elle s'interroge également sur le délai de paiement du terrain par mmH ; celui-ci ne devrait intervenir qu'un mois avant le permis de construire.

Le maire revient sur le plan accessibilité. Il explique que la priorité a été donnée aux équipements scolaires avec une école maternelle et une école élémentaire accessibles dans la commune aux personnes à mobilité réduite. Il souligne par ailleurs que les services techniques, l'accueil et une salle de réunion de la mairie centrale le sont également. Il rappelle qu'il est impossible de rendre toute la mairie accessible et que de plus ce n'est pas une obligation.

Concernant l'accessibilité du gymnase, le choix a été fait de l'inclure dans un programme plus complet de travaux : mise en conformité sécurité, ergonomie, plan d'ensemble, ...

Concernant les politiques environnementales et la référence au parking de la Rivière qui a été aménagé en 2009, le maire voulait souligner d'une part que la mairie de Malzéville avait pris les devants assez tôt en matière de lutte contre le réchauffement climatique et d'autre part, que dans une logique de continuité elle souhaitait aller plus loin dans la transition environnementale. Il rappelle les dossiers présentés lors des vœux aux forces vives : zéro produit phytosanitaire à la mairie, les 3 entreprises agricoles installées à Malzéville en bio ou en conversion, 40 hectares de terre sorties du classement « constructibles » du PLU, contournement de Malzéville, ...

Jean-Marie HIRTZ souhaite également rappeler que la ville a souhaité investir dans des vergers pédagogiques, le verger des coteaux et soutient des structures comme Malzégumes ... Autant d'exemples qui montrent que beaucoup de choses sont faites, souvent assez tôt et de manière innovantes. Elles ont été maintenues malgré le contexte financier difficile depuis 2014. Sont venus s'y ajouter le zéro phyto pour lequel les services se sont fortement investis ainsi que l'enherbement d'une partie du cimetière, la création d'une prairie fleurie et l'installation d'un système de tri des déchets, de compost des déchets verts au cimetière. L'idée étant d'avoir une approche globale des enjeux.

Même si l'ensemble de ces actions se voit assez peu, c'est par la multiplication des actions que l'on est efficace. Le bilan de la commune est reconnu et essaime puisque d'autres communes reprennent les actions entreprises à Malzéville.

Pascal PELINSKI ajoute que la conception des projets d'urbanisme participe également à la lutte contre le réchauffement climatique. Performance énergétique, lutte contre l'imperméabilisation des sols, dépollution de plusieurs sites, l'ensemble de ces mesures participe à l'aménagement durable du territoire communal.

Concernant la saisine des Domaines, le maire explique que celle-ci interviendra une fois la partition du terrain entre mmH et la commune. Cette partition sera établie dans le cadre du permis de construire.

Marie-José AMAH revient sur la priorité enfance – jeunesse au sein de la commune. Dans le cadre de sa mission d'adjointe, elle souligne qu'elle a pu mettre en place l'ensemble des projets qu'elle portait avec le soutien total de l'exécutif permettant un bon niveau d'équipements pédagogiques et un fort soutien aux projets des écoles. Elle rappelle que lors de la suppression des NAP, la commune aurait pu faire des économies. Ce n'est pas le choix qui a été fait. En effet, le périscolaire a été étoffé avec le choix de taux d'encadrement parmi les plus élevés.

Marc BARON demande s'il est obligatoire que les Domaines soient sollicités.

Le maire répond que dans tous les cas, la mairie fera le choix de les saisir étant donné les montants en jeu.

Corinne MARCHAL-TARNUS se félicite qu'un plan forte chaleur soit mis en place comme elle l'avait demandé.

Le maire souligne que les élu-es peuvent parfois être d'accord et c'est heureux.

Marie-José AMAH rappelle que ce n'est pas parce que Corinne MARCHAL-TARNUS a demandé que des mesures soient prises qu'une enveloppe est prévue dans le budget 2020, mais bien parce que les circonstances l'exigent.

Le maire remercie les services pour leur implication dans la préparation du rapport d'orientations budgétaires.

Il revient en conclusion sur la baisse des dotations et rappelle que les choix de gestion ont permis de la surmonter et même de dégager un excédent de gestion. Il rappelle les priorités du rapport d'orientations budgétaires 2020 : écoles, environnement (gestion des eaux pluviales, parking du futur supermarché match sera également perméable), sécurité pour les principales.

Jean-Pierre ROUILLON présente la délibération.

L'article n° L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'un débat d'orientation budgétaire doit être organisé chaque année dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Issu, de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRE), le débat d'orientation budgétaire « nouvelle formule » doit faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du conseil municipal.

Celui-ci a toujours vocation de présenter au conseil municipal les orientations budgétaires proposées ci-après pour 2020.

Après avis favorable de la commission finances en date du 15 janvier 2020, il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020.

Adopté à la majorité

4 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY,
Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY
2 abstentions : Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

PREAMBULE

La loi du 6 février 1992 a rendu obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus la tenue d'un débat portant sur les orientations générales du budget. Celui-ci doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

L'article D 2312-3 du CGCT dispose que le rapport porte sur les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, la présentation des engagements pluriannuels, la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Le débat d'orientation budgétaire 2020 s'inscrit dans un contexte particulier. En effet, le budget 2020 est le dernier du mandat 2014 – 2020 compte-tenu que le renouvellement national des conseils municipaux aura lieu les 15 et 22 mars 2020.

Dès lors, il est proposé que le budget 2020, qui sera voté le 05 mars, ne prenne en compte que les investissements en faveur de la sécurité et de l'hygiène ainsi que ceux déjà engagés, à l'instar du projet de la Maisonnée.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL ET SON IMPACT SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA COMMUNE

Si le pourcentage de personnes diplômées est supérieur à Malzéville comparé à la moyenne des villes (36.9 % contre 22.6 %) tout comme le revenu fiscal de référence (28 510 euros contre 25 346 euros) et le potentiel financier (984 euros par habitant contre 626 euros en Meurthe-et-Moselle et 743 euros en France), la situation sociale n'en est pas moins contrastée dans la commune avec :

- Un nombre de demandeurs d'emploi supérieur à la moyenne des villes : 14.2 % de demandeurs d'emploi à Malzéville contre 11,1 % pour la moyenne des villes (données 2015). La croissance qui ne devrait être que de 1.3 % en 2019 ne sera pas suffisante pour faire reculer plus significativement le chômage qui reste, en France, plus élevé que dans la moyenne des pays de l'OCDE.
- Un nombre de familles monoparentales également supérieur : 19,4 % des familles à Malzéville contre 10.8 % pour la moyenne des villes.
- Un nombre d'allocataires du RSA en moyenne plus important à Malzéville : 431 (une moyenne de 15 foyers pour 100 ménages, contre 6 au niveau national).

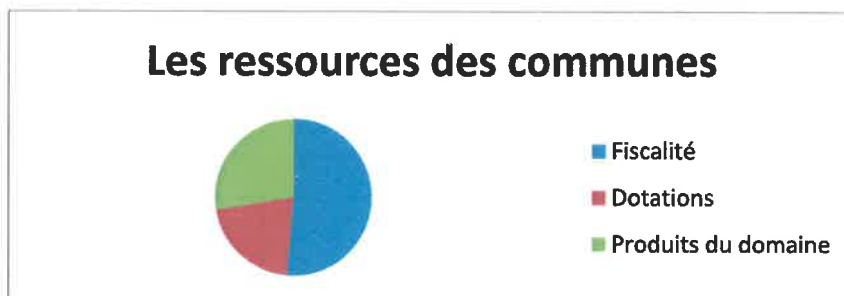
Si l'on ne peut que se réjouir de la mixité sociale dans la commune qui participe grandement de son dynamisme, les besoins sociaux restent importants avec une forte attente pour que la mairie maintienne des politiques de solidarité actives.

Enfin, l'inflation à 1.2 % demeure modérée tandis que les salaires ont augmenté de 1.7 % offrant un léger gain de pouvoir d'achat aux ménages.

II. L'ENVIRONNEMENT FINANCIER ET BUDGETAIRE DES COLLECTIVITES : DE LA BAISSSE DES DOTATIONS AUX PACTES FINANCIERS

1) La baisse de la DGF

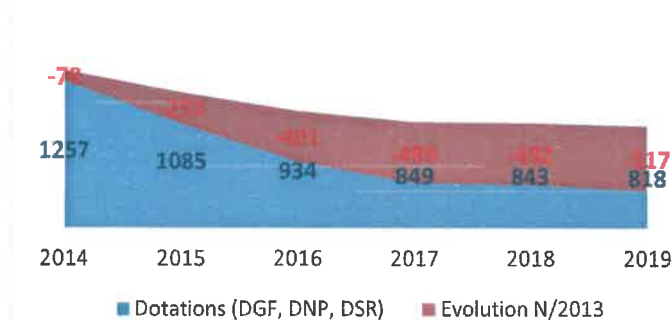
Les ressources des communes proviennent pour 51.4 % de la fiscalité (48 % à Malzéville avec un produit de 2.9 millions d'euros) et de 21 % des dotations de l'Etat. Parmi celle-ci la plus importante est la DGF.



La fin du mandat est l'occasion de dresser le bilan de la baisse de la DGF qui, entre 2014 et 2017, a privé l'ensemble des collectivités de 11,5 milliards d'euros.

Pour Malzéville cette baisse s'est traduite ainsi :

	2013	2019	Ecart
DGF	1 334 814 €	818 126 €	516 688 € -38.7 %



2) Les pactes financiers

La loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022, si elle a mis fin à la baisse des dotations, a instauré les pactes financiers.

Les collectivités les plus importantes (40 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement constatés au compte administratif 2017) sont contraintes de contenir la progression de leurs DRF à 1,2 % par an. A défaut, 75 % du dépassement – ou 100 % pour les collectivités ayant refusé de signer le pacte financier – est repris en N + 1 sur leur DGF.

Si Malzéville n'est pas concernée par le pacte financier force est de constater que la pression sur les finances locales est maintenue et ce pour toutes les communes, alors même qu'elles ont produit « d'incontestables efforts de gestion » ces dernières années comme l'a souligné la Cour des comptes dans ses trois derniers rapports annuels sur les finances publiques. Ce sont ces efforts qui ont permis à la France de ne pas détériorer encore davantage ses comptes publics.

3) La suppression de la taxe d'habitation

Celle-ci a été décidée dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 et se met en œuvre par tiers entre 2018 et 2020 pour 80 % des ménages. A terme, d'ici 2023, 100 % des ménages seront exonérés du paiement de la TH.

La taxe d'habitation est l'un des 3 impôts locaux perçus par les communes pour lesquels elles ont un pouvoir de taux, fondateur de leur autonomie financière.

La TH représente le principal impôt local des communes. Au niveau national elle a apporté en 2019 au bloc communal un produit de 24 milliards d'euros et à Malzéville une recette de 1.866 million d'euros en 2019, sur un produit fiscal global (toutes taxes confondues) de 2.972 millions d'euros (62.7 % des recettes fiscales de la ville).

Le gouvernement s'est engagé à compenser la perte de la TH pour les communes. Dans cette perspective, il a été décidé de transférer, à compter de 2021, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) vers les budgets communaux.

Si les communes garderont ainsi un pouvoir de taux et donc une marge de manœuvre sur leurs recettes, c'est-à-dire une certaine autonomie financière, elles ne peuvent qu'être solidaires des départements. En effet, le gouvernement a décidé de déshabiller Paul pour habiller Pierre et prive les départements de la quasi-totalité de leur pouvoir de taux.

Enfin, les premières estimations de la DGFIP montrent que seules deux communes de la métropole, dont Malzéville, seraient sous-compensées à compter de 2021, ce qui signifie que la descente de la TFB du département ne couvrira pas l'ancienne recette de TH. Il est à noter que les communes bénéficiant d'une surcompensation inférieure ou égale à 10 000 euros pourront garder ce produit fiscal complémentaire. Dans Grand Nancy, Art-sur-Meurthe et Tomblaine sont concernées.

Dans ces conditions, la commune est censée percevoir une compensation complémentaire. Il conviendra d'être particulièrement vigilants sur ce point.

	TH	TFB commune	TFB départ.	Total
Avant la réforme	1.754 M€	1.247 M€	0 €	3.002 M€
Après la réforme	0 €	1.247 M€	1.719 M€	2.967 M€
			Ecart	- 35 288 €

III. LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE

1) Des dépenses de fonctionnement sous contrôle

En 2014, les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 5.3 millions d'euros, soit 635.92 euros par habitant.

En 2019 elles ont représenté 5.4 millions d'euros, soit 648.65 euros par habitant.

Sur la durée du mandat, la croissance des dépenses de fonctionnement a été maintenue à + 1.89 %.

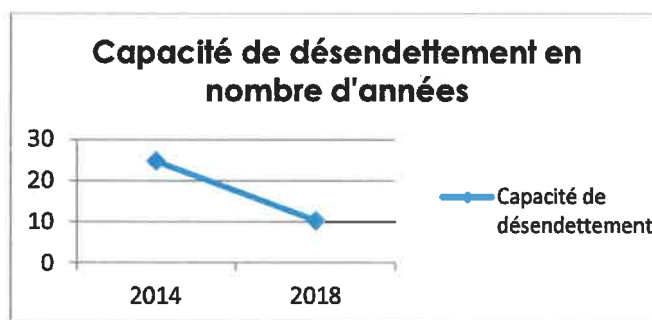
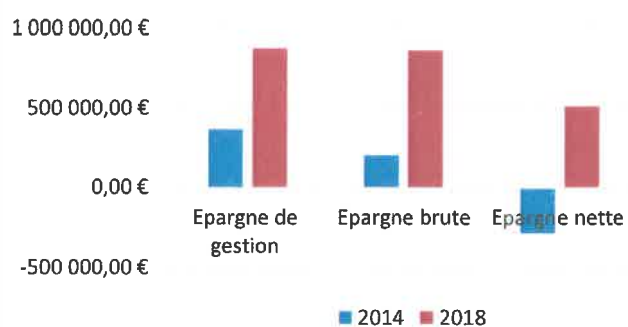
2) Un investissement dynamique

De 2014 à 2019, la commune a investi 9.6 millions d'euros pour le développement de la ville et de ses services.

3) Les ratios financiers : une situation financière saine

	2014	2018
Epargne de gestion	369 000 €	878 000 €
Epargne brute	207 000 €	867 000 €
Epargne nette	-286 000 €	515 000 €
Capacité de désendettement	24.88 ans	10.30 ans

Ratios financiers de la commune

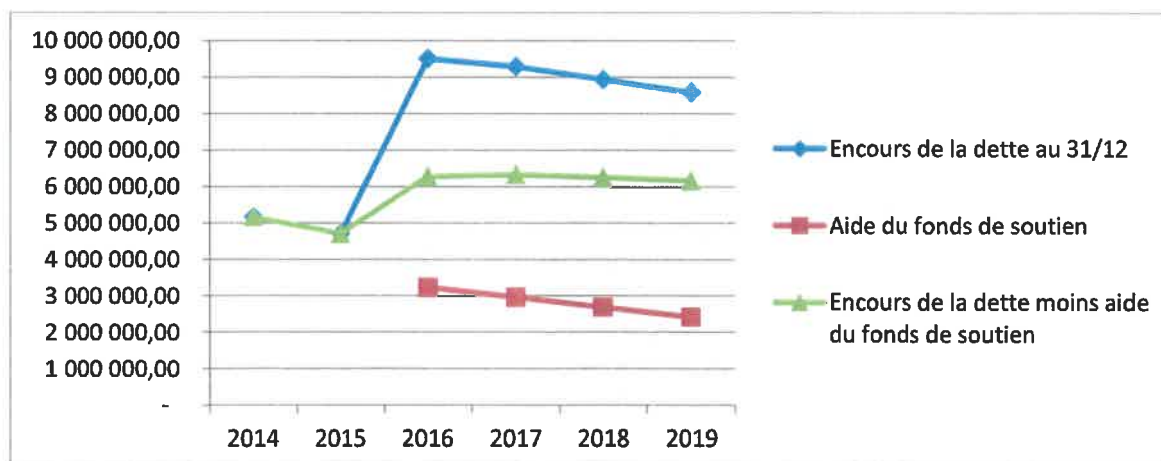


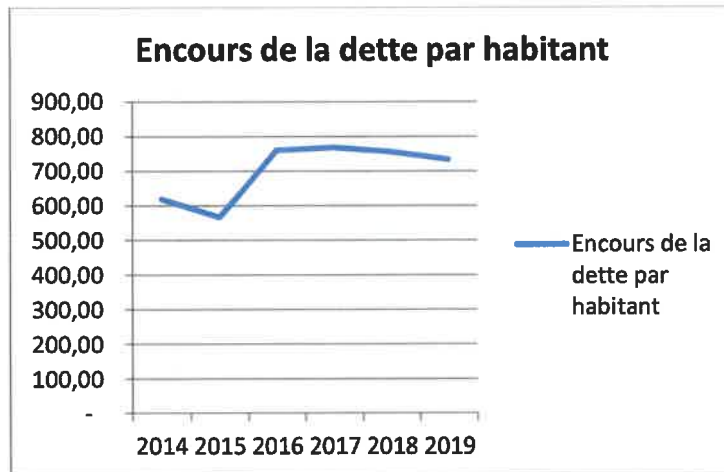
4) La dette

Au 31 décembre 2019,

- la dette s'élevait à 6 155 166.40 euros (8 576 166.40 euros – 2 420 736.18 euros d'aide du fond de soutien restant à percevoir),
- l'endettement par habitant était de 733.40 euros.

	2019	2018	2017	2016*	2015	2014
Nombre d'habitants	8393	8265	8244	8263	8320	8346
Encours au 31/12	8 576 166,40 €	8 934 204,62 €	9 286 213,91 €	9 504 397,31 €	4 705 043,40 €	5 167 127,25 €
Soit par habitant	1 021,82 €	1 064,48 €	1 106,42 €	132,42 €	560,59 €	615,65 €
Fonds de soutien	2 420 736,18 €	2 689 706,87 €	2 958 677,56 €	3 227 648,25 €		
Soit par habitant	288,42 €	320,47 €	352,52 €	384,56 €		
TOTAL	6 155 430,22 €	6 244 497,75 €	6 327 536,35 €	6 276 749,06 €	4 705 043,40 €	5 167 127,25 €
Soit par habitant	733,40 €	744,01 €	753,91 €	747,86 €	560,59 €	615,65 €





Les crédits prévus en 2020 s'élèvent à 661 000 euros dont 387 000 euros en capital et 274 000.00 euros en intérêts L'aide annuelle du fonds de soutien est de 268 970.69 euros.
Classée A1 dans la charte GISSLER, la dette est totalement sécurisée.

En 2019, la commune n'a pas effectué d'emprunt, ni mobilisé sa ligne de trésorerie.

IV. LES PERSPECTIVES POUR 2020 ET LA STRATEGIE FINANCIERE

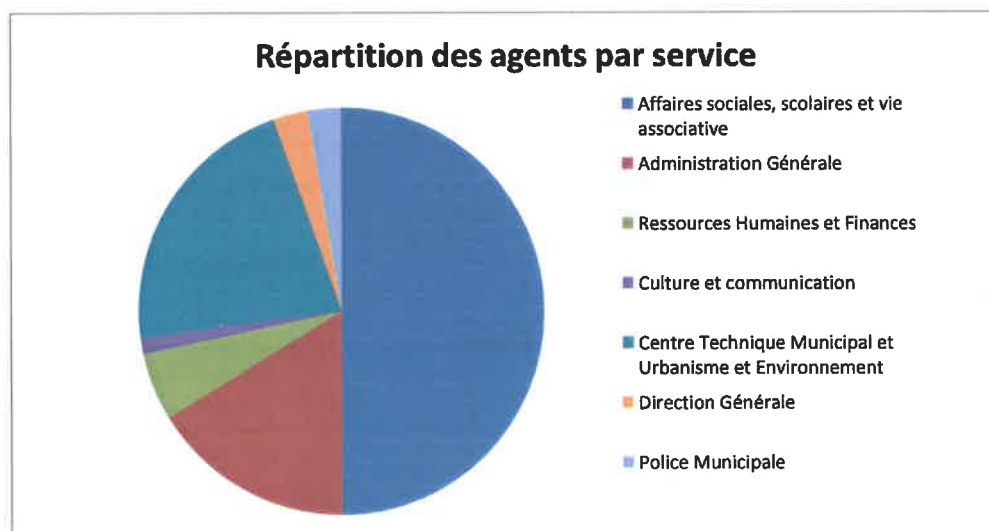
1) Les perspectives concernant les dépenses

a) Le fonctionnement

Une gestion économe des moyens de la ville tournée vers le service aux habitants

La commune réaffirme sa volonté de maintenir la croissance des dépenses de fonctionnement à un niveau raisonnable, dans un objectif de gestion durable des finances publiques tout en maintenant un haut niveau de services pour les Malzévilloises et les Malzévillois.

Bien que le ratio agents/habitants soit dans une fourchette basse à Malzéville avec des dépenses de personnel représentant 345 euros par habitant, contre 384 euros en moyenne dans le département et 538 euros au niveau national, le personnel communal (71.87 ETP) constitue néanmoins le plus gros poste des dépenses de fonctionnement (2.9 millions d'euros en 2019). Pour autant, les dépenses de personnel ont été plus que maîtrisées depuis 2014 (- 1.3 %).



Priorité enfance - jeunesse

Trois conventions seront renouvelées en 2020. Il s'agit du marché pour la restauration scolaire et de celui des transports des enfants qui arrivent à terme fin août 2020 et du marché avec la Ligue de l'enseignement qui assure l'animation périscolaire qui s'achèvera le 31 décembre 2020. Ensemble, ces trois marchés représentent une enveloppe de près de 3 millions d'euros sur trois ans.

Pour les plus petits, le service de la crèche municipale va également évoluer puisqu'au-delà de son futur déménagement évoqué dans la partie investissement, l'équipe des assistantes maternelles va travailler avec la directrice à un nouveau projet pédagogique en lien avec le renouvellement de la convention avec la Caisse d'allocations familiales. La ville a par ailleurs décidé de recruter en 2020, un éducateur de jeunes enfants conformément à la législation. Ce recrutement permettra par ailleurs d'enrichir le volet animation de la crèche municipale.

Une ville qui anticipe la transition écologique

Parking perméable place de la Rivière, jardins pédagogique et ouvriers, verger conservatoire, 40 hectares autrefois constructibles rendus à la nature, déploiement des ampoules leds dans les bâtiments publics, ... : la ville s'engage en faveur de la transition écologique. Elle a franchi une nouvelle étape car depuis le 01 janvier 2019 l'entretien de ses espaces verts et de ses bâtiments publics est fait sans aucun produit phytosanitaire. Cette action a été récompensée par l'octroi d'une première « libellule » au titre du label Communes natures. La ville amplifie encore son action en faveur de la réduction du gaspillage alimentaire et de compostage des déchets en la développant progressivement dans les trois sites de restauration scolaire en 2020.

Une ville qui soutient les projets et les acteurs associatifs

En 2019, la ville a alloué près de 109 000 euros aux forces vives de Malzéville qui, aux côtés de la mairie, apportent des services aux habitants et contribuent grandement son attractivité.

a) L'investissement

En 2020, l'investissement permettra d'une part de financer les projets emblématiques de la ville, d'autre part de poursuivre les efforts en matière de sécurité, d'accessibilité et de lutte contre le réchauffement climatique et enfin de continuer à entretenir le patrimoine malzévilais.

La Maisonnée

Le conseil municipal a ouvert, lors de sa séance du 12 décembre 2019, une autorisation de programme de 2 235 803,03 millions d'euros pour financer, sur toute sa durée, le projet de la nouvelle Maisonnée. Celui-ci est partagé avec mmH qui construira sur le site 17 logements en accession à la propriété et une résidence seniors de 40 logements.

La mairie, de son côté, va créer un nouvel accueil périscolaire ainsi que des salles municipales. Ainsi un crédit de 684 930,22 euros est prévu en 2020, qui ne sera sans doute pas utilisé en totalité compte-tenu du délai nécessaire à l'instruction du permis de construire. Néanmoins, ce crédit représente près de la moitié des orientations d'investissement pour 2020.

La nouvelle Maisonnée est prévue d'être livrée en 2022.

	Total AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022
Coût du bâtiment public (y compris indemnité d'appel d'offres du candidat retenu)	2 071 412,09 €	16 621,43 €	684 930,22 €	684 930,22 €	684 930,22 €
Coût des travaux de déconstruction (désamiantage/démolition)	99 586,90 €	99 586,90 €			
Coût liés à la maîtrise d'œuvre, SPS, Diagnostics, Etudes, AAPC...	16 997,96 €	16 997,96 €			
Indemnités candidats non retenus	47 806,08 €	47 806,08 €			
COÛT TOTAL DU PROGRAMME	2 235 803,03 €	181 012,17 €	684 930,22 €	684 930,22 €	684 930,22 €

Conseil municipal du 12 décembre 2019
Délibération N°2019-051 - La Maisonnée - Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)

La crèche

Les travaux de la future crèche municipale à la Douëra, pour créer un espace plus spacieux et plus adapté à l'accueil des tout jeunes enfants se poursuivront cette année. Dans cette perspective une enveloppe de près de 41 000 euros devra être réservée.

Elis

Une enveloppe de 67 500 € est prévue dont un crédit de 36 000 € pour la maîtrise d'œuvre, de 19 500 pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage et de 12 000 euros pour poursuivre les études obligatoires à l'avancement du projet.

Sécurité, accessibilité et résilience face au changement climatique

Le programme pluriannuel de mise aux normes sécurité et accessibilité de tous les bâtiments municipaux se poursuivra. Un programme spécifique sera engagé pour le gymnase Jo Schlessler autour des enjeux de sécurité, d'accessibilité et de fonctionnalité de cet équipement.

De la même manière, l'accessibilité des six écoles mais aussi des équipements sportifs, aux personnes porteuses d'un handicap, bénéficiera d'investissements. Les écoles profiteront par ailleurs d'équipements de protection face aux fortes chaleurs mais aussi mobiliers et pédagogiques.

Une enveloppe dédiée supérieure à 400 000 euros représentera ainsi près d'1/5 des investissements 2020.

Attractivité de la ville : entretien du patrimoine malzévillois

Les campagnes de ravalement des tranches 1 à 4 sont en voie d'achèvement alors que se poursuivra jusqu'en 2021-2022 la campagne des tranches 5 et 6.

Dès lors, des crédits sont nécessaires pour accompagner de nouvelles opérations rues de la République, de Jéricho, du Lion d'Or et Maurice Barrès.

Au-delà de cette enveloppe supérieure à 25 000 euros, un crédit de près de 50 000 euros permettra de poursuivre la rénovation de l'église et des écoles. Sans tenir compte de ces crédits pour 2020, une enveloppe d'environ 75 000 € a d'ores et déjà été consacrée aux différentes campagnes de ravalement dont 27 000 euros pour la rue Sadi Carnot, artère commerçante de la ville.

2) La stratégie financière pour un budget 2020 équilibré

a) Les recettes

Depuis 2015, les taux de la fiscalité locale n'ont pas évolué :

- TH : 12.03%,
- TFB : 12.46%,
- TFNB : 23.17%.

En 2020, afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des ménages, les impôts locaux ne seront pas augmentés par la commune. Les taux restant inchangés le produit attendu qui, compte tenu d'une revalorisation des bases de 0.9%*, s'élèverait à :

- Taxe d'habitation :	1 701 906.84€
- Taxe sur le foncier bâti :	1 287 387.14€
- Taxe sur le foncier non bâti :	10 309.93€
Soit un total de :	2 999 603.90€

*Il convient de noter que la revalorisation des bases relève de la décision de l'Etat et non de la commune.

Par rapport à 2019, le montant de la DGF devrait être stable avec toutefois :

- Une diminution certaine de la dotation de solidarité rurale pour 6 500.00 euros du fait du versement de la part voirie à la métropole à compter de 2020,
- Un possible écrêtement de la dotation forfaitaire dans la limite de 1% des recettes réelles de fonctionnement de 2018 si le potentiel fiscal par habitant est supérieur ou égal à 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant constaté pour l'ensemble des communes.

Ainsi la DGF devrait avoisiner 810 000.00 euros.

Les crédits alloués par la métropole restent identiques : la dotation de solidarité communautaire sera d'un peu plus de 1 68 000.00 euros et l'attribution de compensation légèrement supérieure à 336 000.00 euros, montant qui n'a jamais été revalorisé par le Grand Nancy depuis le passage à la TPU en 2001.

Le taux de FCTVA s'élève à 16.404%. Les dépenses éligibles concernent celles réalisées en 2018 (régime de droit commun et une perception du FCTVA 2 ans après la dépense).

Les dépenses d'équipement pourraient porter le FCTVA investissement à un peu plus de 82 000 euros.

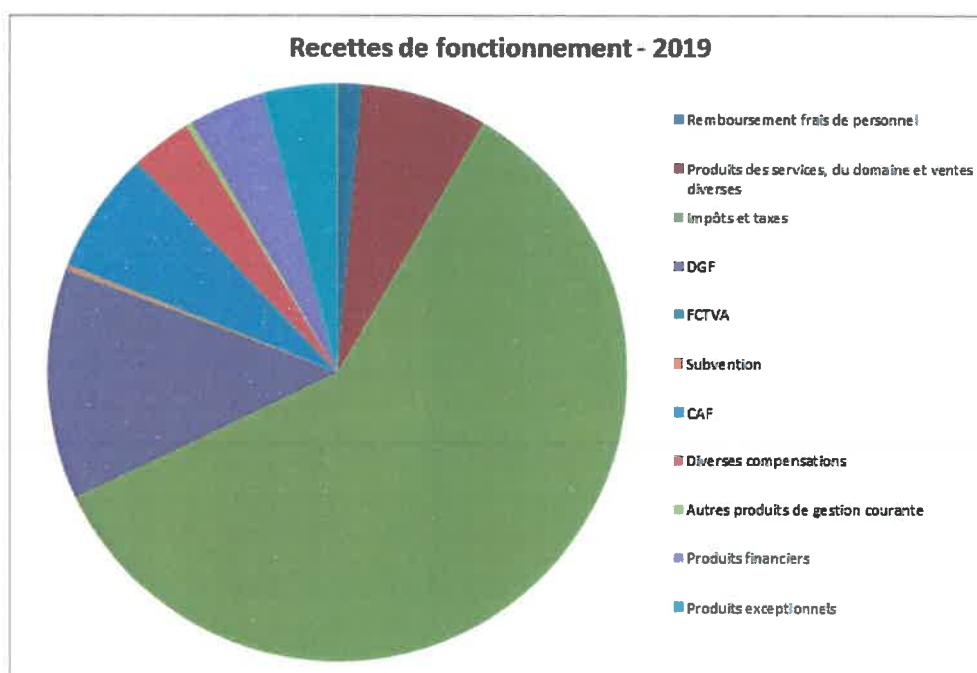
Le FCTVA en section de fonctionnement dans le cadre de l'entretien des bâtiments publics et des voiries s'élèverait quant à lui à 2 700 euros.

Le projet de loi de finances 2020 poursuit le soutien à l'investissement local avec notamment une hausse des crédits alloués à la DETR. Dès lors, en complément de la création d'une autorisation de programme pour le financement de la Maisonnée, le conseil municipal, lors de la même séance a délibéré sur la demande d'une subvention au titre de la DETR :

- Délibération 2019-052 : Construction d'un bâtiment public pour l'accueil périscolaire et l'aménagement de salles de réunions « La Maisonnée » - Demande de financement au titre de la DETR 2020 (Construction et gros aménagements de mairies pour la partie du bâtiment concernée par les salles de réunion et travaux de construction et de rénovation scolaires et périscolaires destinés aux activités périscolaires pour la partie du bâtiment dédiée à l'accueil des activités périscolaires et l'accueil de loisirs de mineurs sans hébergement).

La mairie a par ailleurs sollicité un financement auprès de la région. Délibération 2019-053 : Construction d'un bâtiment public pour l'accueil périscolaire et l'aménagement de salles de réunions « La Maisonnée » - Demande de financement au titre du dispositif « Traitement et requalification des friches publiques » de la Région Grand Est.

Une demande de subvention sera également déposée, après vérification des conditions d'éligibilité, à la Caisse d'allocations familiales pour la partie accueil périscolaire du bâtiment public.



b) La stratégie d'équilibre financier

Compte-tenu :

- De l'apurement obligatoire du déficit prévisionnel de la section d'investissement 2019 de 300 000 euros,
- Du prélèvement prévisionnel de 150 000 euros sur la section de fonctionnement pour abonder la section d'investissement,
- Des dotations aux amortissements d'environ 500 000 euros,
- Des subventions pour le projet de la Maisonnée d'un montant prévisionnel maximum de 300 000 euros d'une part et d'une recette estimée de 100 000 euros pour la cession du terrain à mmh d'autre part,
- Et des recettes propres de la section d'investissement (FCTVA) évaluées à 82 000 euros, la commune disposera de 2.5 millions d'euros pour financer son programme d'investissement 2020.

Un emprunt de 885 000 euros dont 685 000 euros pour le financement de la Maisonnée sera toutefois inscrit au BP 2020 pour couvrir, si besoin, le solde entre les dépenses et les recettes d'investissement.

3- Lancement de la procédure de marché public pour la fourniture de repas et l'achat d'une prestation de service dans le cadre de la restauration collective

Rapporteuse : Marie-José AMAH

Marie-José AMAH présente le travail engagé avec les représentants des parents d'élèves que la commune souhaite associer à la définition du cahier des charges du futur marché de la restauration scolaire. Une première réunion a eu lieu le 30 janvier 2020. Les parents étaient présents en nombre et ont souhaité assister à la présentation de la délibération en conseil municipal.

Marie-José AMAH présente le projet de délibération.

Le marché passé avec la société SODEXO, relatif à la restauration collective en liaison chaude des scolaires, des accueils de loisirs, des Accueils Collectifs pour Mineurs (mercredis éducatifs) et des personnes âgées arrive à terme le 31 août 2020.

Il est nécessaire de relancer un marché public pour la fourniture de repas en liaison chaude et une prestation de service et de propreté pour une durée d'un an renouvelable trois fois (soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2024).

Le marché à passer est un marché de fournitures – services spécifiques - en vertu des dispositions des articles L 2113-15 et R 2123-1 du code de la commande publique.

Le marché consiste en la fabrication, la livraison et la fourniture de repas pour les écoles maternelles et élémentaires de la ville, dans le cadre des activités périscolaires (restauration scolaire : 3 sites, mercredis éducatifs : 1 site) et extrascolaires (accueils de loisirs : 1 site), ainsi que pour les personnes âgées de la résidence sénior des Jardins Fleuris (1 site).

Le nombre de repas est estimé à 52 900 repas par an. Le montant global du marché est estimé à 1 205 630 € HT sur 4 ans.

Jean-Yves SAUSEY précise qu'il conviendrait de passer à une liaison froide compte-tenu des dangers sanitaires de la liaison chaude qui apparaît comme la plus risquée au regard des risques bactériologiques.

Le maire demande à Jean-Yves SAUSEY de préciser à quels types de difficultés bactériologiques il fait référence.

Jean-Yves SAUSEY répond que le souci bactériologique peut intervenir sur le trajet et proliférer dans un milieu chaud.

Le maire rappelle que le choix de recourir à un prestataire est parfaitement sécurisé. Cette question a été abordée lors du repas des représentants des parents d'élèves et des élus à la restauration Gény le 10 janvier dernier. Le prestataire garantit en priorité la sécurité alimentaire. Le choix de la liaison chaude permet par ailleurs à la commune de ne pas avoir besoin d'équiper les sites de restauration scolaire de cuisines. L'économie est substantielle dès lors que l'on parle de 53 000 repas annuels. Cet investissement n'est pas à la portée de la commune. D'autres pistes ont été explorées, notamment un partenariat avec la maison de retraite et le collège. Or ce dernier a atteint sa capacité maximum de production. De plus concernant les partenariats locaux, il faudrait assurer le transport et la livraison des repas.

Marie-José AMAH revient sur l'idée de posséder une cuisine centrale et reconnaît que c'est une idée attrayante. Mais elle explique que peu de communes partent seules dans cette aventure compte-tenu des coûts. Elle conclut en rappelant que la SODEXO, et plus généralement les entreprises spécialisées dans la restauration collective, sont soumises à des règles de sécurité alimentaires très strictes. Il est enfin rappelé que le prestataire peut être rencontré et que les locaux de fabrication sont ouverts à la visite.

Elle ajoute que, quel que soit le type de liaison, l'enjeu est que la chaîne ne soit pas rompue. Enfin elle souhaite préciser qu'en cas de liaison froide, le prestataire peut s'autoriser à préparer à l'avance ses commandes et les repas car il n'a alors pas d'impératif à préparer le jour même. Ce système limite dès lors la souplesse dans la commande des repas au prestataire alors même qu'à Malzéville, les familles peuvent inscrire leurs enfants jusque 9 heures chaque jour.

Jean-Yves SAUSEY souligne que la sécurité et la maîtrise de la qualité des produits doivent être deux priorités absolues.

Le maire indique être ouvert à la poursuite de la réflexion mais que celle-ci ne peut s'envisager que dans le cadre d'un partenariat avec d'autres acteurs.

Adopté à la majorité

4 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY,
Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY

4- Approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) des logements sociaux

Rapporteuse : Malika TRANCHINA

Malika TRANCHINA présente la délibération.

Les politiques d'attribution des logements sociaux ont fait l'objet d'une réforme en profondeur, initiée en 2014 par la loi pour l'Accès à un Urbanisme Rénové (ALUR) puis renforcée en 2017 par la loi relative à l'égalité et la citoyenneté (LEC) et en 2018 par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN).

L'enjeu de la réforme présentée ce jour en conseil municipal, est d'assurer un meilleur équilibre territorial de l'occupation du parc locatif social à travers une politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat (PLH) et des politiques menées par les différents partenaires (Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), le Contrat de Ville...).

Cette politique intercommunale est définie dans un cadre concerté, avec l'ensemble des acteurs de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), co-présidée par le Président de la Métropole et le Préfet.

Ensemble, ces partenaires prennent un certain nombre d'engagements afin de renforcer la mixité sociale dans le parc HLM. Ces engagements sont présentés dans le Titre I de la convention.

Le maire souligne l'intérêt de mettre en place une politique coordonnée, à l'échelle de la métropole, d'accès au logement social et ce même si ce territoire n'est pas en tension comme d'autres peuvent l'être. L'enjeu est que le logement social soit à la fois accessible aux publics à qui il est destiné et garant d'une certaine mixité sociale.

Adopté à l'unanimité

5- Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a pris les décisions suivantes :

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable :

Date	Contrat	Fournisseur	Objet	Date de l'opération	Montant	Durée du contrat
24/09/19	OS	EVP	Enduit mur cimetière	Du 30/09 au 15/11	7 370,40	
09/10/19		EVP	Mur cimetière : travaux complémentaire réfection tablette à la demande de DT vu avec le maire et JPR	09/10	4 800,00	
25/10/19	OS	DESAUTEL	Gymnase Jo Schlessler : plans d'évacuation	25/10/19 au 30/01/20	1 525,88	
25/10/19	OS	ETUDES BOIS DU BARROIS	Gymnase Jo Schlessler : diagnostic des structures bois état parasite et dégradations	25/10/19 au 30/01/20	7 440,00	
05/11/19	OS	ASSA ABLOY	Hôtel de ville : remplacement vitrage du sas d'entrée	05/11/19 au 31/12/19	1 669,21	

Date	Contrat	Fournisseur	Objet	Date de l'opération	Montant	Durée du contrat
05/11/19	OS	HIATUSS	SALLE POLYVALENTE : réparation vidéoprojecteur avec option d'un vidéoprojecteur de remplacement durant la durée de réparation le 15/11/19	15/11/19 au 30/01/20	1 098.00	
05/11/19	OS	FEUILLAGES	Expertise phytosanitaire et biomécanique d'arbres	05/11/19 au 31/12/19	4 020.00	
14/11/19	OS	COLAS	Réfection du SENTIER DES GRANDES VIGNES	14/11/19 au 31/12/19	14 964.00	
14/01/20	OS	ASSA ABLOY	Contrat 2020 entretien portes automatiques MAIRIE	01/01 au 31/12/20	1060.94	
14/01/20	OS	APHYSIO	Contrat 2020 dératérisation de l'ensemble BAT COMM	01/01 au 31/12/20	3 8797.03	
14/01/20	OS	ALLO NETTOYAGE	Contrat 2020 nettoyage des vitres BAT COMMUNAUX	01/01 au 31/12/20	4 280.40	
14/01/20	OS	AIR NEUF	Contrat 2020 Nettoyage et maintenance des réseaux de ventilation des BAT COMMUNAUX	01/01 au 31/12/20	3 780.00	
14/01/20	OS	François CHRETIEN	Contrat 2020 Maintenance des équipements campanaires de l'église	01/01 au 31/12/20	222.00	
14/01/20	OS	B C M Foudre	Contrat 2020 contrôle des installations de protection foudre à l'EGLISE et à la DOUERA	01/01/au 31/12/20	569.03	
14/01/20	OS	LORR'N TECHNOLOGIES	Contrat 2020 entretien du portail et du portillon du CIMETIERE	01/01 au 31/12/20	644.40	
14/01/20	OS	LORR'N TECHNOLOGIES	Contrat 2020 entretien des portails et portes auto au CTM	01/01 au 31/12/20	1 288.80	
14/01/20	OS	SOTREN	Entretien du terrain gazonné d'honneur et du terrain stabilisé saison 2020	01/01 au 31/12/20	8 892.00	
14/01/20	OS	CHUBB	Contrat 2020 vérification du système de sécurité incendie DOUERA	01/01 au 31/12/20	3 001.06	
14/01/20	OS	RECORD	Contrat de maintenance 2020 portes automatique SALLE POLYVALENTE	01/01 au 31/12/20	350.66	
14/01/20	OS	ASSAINISSEMENT SCARPONNAIS	Contrat 2020 SALLE POLYVALENTE pompage des bacs à graisse	01/01 au 31/12/20	589.20	
14/01/20	OS	ASSAINISSEMENT SCARPONNAIS	Contrat 2020 CIMETIERE pompage et nettoyage des 9 avaloirs	01/01 au 31/12/20	432.00	
14/01/20	OS	ASSAINISSEMENT SCARPONNAIS	Contrat 2020 DOUERA curage et nettoyage des 8 regards des canalisations et des 2 grilles avaloirs	01/01 au 31/12/20	508.20	
14/01/20	OS	DEKRA	Contrat 2020 vérification des installations élect/gaz moyens de secours/désenfumage/ascenseur pour l'ensemble des BAT COMMUNAUX	01/01 au 31/12/20	3 848.40	
14/01/20	OS	DEKRA	Contrat 2020 vérification des équipements sportifs tous bât	01/01 au 31/12/20	672.00	
14/01/20	OS	DEKRA	Contrat 2020 contrôle des sols amortissants Douera-Avenir-Leclerc-Geny	01/01 au 31/12/20	864.00	
14/01/20	OS	DEKRA	Contrat 2020 Contrôle périodique ascenseur SALLE POLYVALENTE	01/01 au 31/12/20	72.00	
14/01/20	OS	DEKRA	Contrat 2020 Contrôle des aires de jeux	01/01 au 31/12/20	420.00	
14/01/20	OS	DEKRA	Contrat 2020 Vérification des installations électrique Bât SURCOUF	01/01 au 31/12/20	180.00	
14/01/20	OS	HORIS	Contrat 2020 Maintenance des équipements de cuisine restau ODINET-DINET-GENY	01/01 au 31/12/20	809.40	
20/01/20	OS	FERME DES HUIT JOURNAUX	Mise à disposition d'une décharge d'espace vert uniquement sur la commune de Saulxures les Nancy	01/01 au 31/12/20	1 800.00	
20/01/20	OS	ASSA ABLOY	MAIRIE : Remplacement sandow de sécurité sur portes automatiques	20/01 au 15/03/20	1 277.47	

6- Questions orales

Néant


Le maire remercie les conseillers municipaux et clôt la séance à 20 heures 15.

Le Maire,
Bertrand KLING

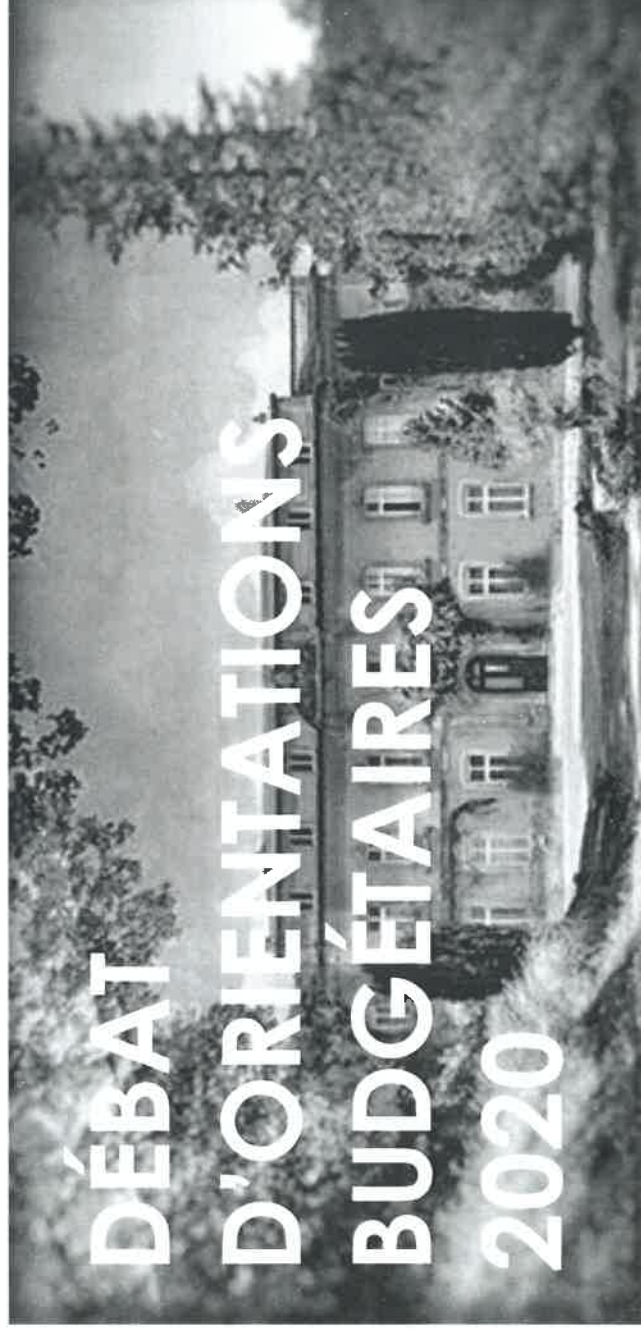


Secrétaire de séance,
Salvatore LIVOLSI

Conformément à l'article L 2121-23 du code général des collectivités territoriales, les délibérations sont inscrites par ordre de date. **Elles sont signées par tous les membres présents à la séance, ou mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.**

Bertrand KLING 	Jean-Pierre ROUILLON	Marie-José AMAH
Pascal PELINSKI	Malika TRANCHINA	Jean-Marie HIRTZ
Philippe BERTRAND-DRIRA Procuration à Jean-Marie HIRTZ	Daniel THOMASSIN	Stéphanie GRUET
Baptiste PAVOT	Irène GIRARD	J-François HUGUENIN-VIRCHAUX
Béatrice BAURAIN DE BERNARDO	Claire FLORENTIN-POIZOT	Philippe ROLIN Procuration à Jean-Pierre ROUILLON
Marie-Claire D'AGOSTINO Procuration à Pierre BIYELA	Jessica NATALINO	Adrien BONNET A partir délib.2
Elisabeth LETONDOR	Pierre BIYELA	Jean-Marc RENARD
Francine VERBRUGGHE	Corinne MARCHAL-TARNUS	Jean-Claude BOULY Procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS
Salvatore LIVOLSI	Catherine CHOTEAU-LESNES	Jean-Yves SAUSEY
Marc BARRON	Sylvaine SCAGLIA	

**DÉBAT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2020**



Ville de Malzéville

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

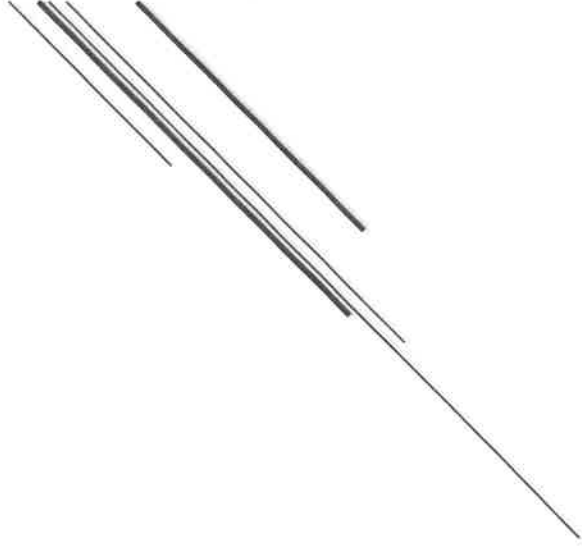
SOMMAIRE

I. Le contexte économique et social et son impact sur les politiques publiques de la commune

II. L'environnement financier et budgétaire des collectivités

III. La situation budgétaire et financière de la commune

IV. Les perspectives 2020 et la stratégie financière



I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL ET SON IMPACT SUR LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA COMMUNE

Des points de forces :

- Personnes avec un diplôme de l'enseignement : **36,9 %** (moy INSEE 2016)
- Un revenu fiscal de référence élevé : **28 510 €** (25 346 € moy des villes)

Mais aussi des difficultés :

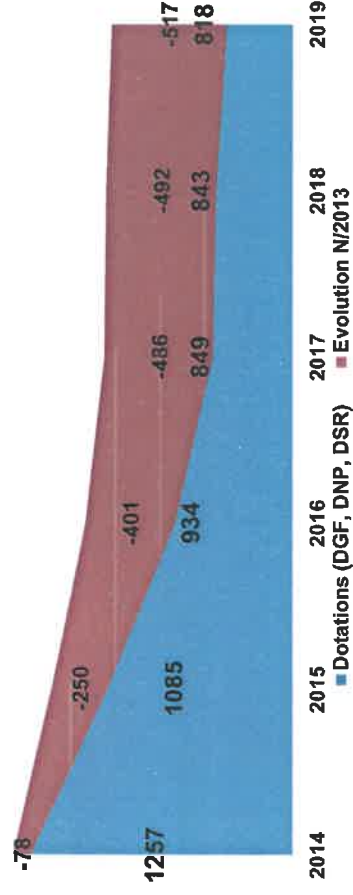
- Un taux de chômage élevé: **10.4 %**
- **37% de familles monoparentales, en augmentation**
- **2% des ménages fiscaux avec les minimas sociaux**

II. L'ENVIRONNEMENT FINANCIER ET BUDGETAIRE DES COMMUNES

La baisse des dotations: 2014 - 2019

- Baisse au niveau national : 11,5 milliards d'euros.
- Baisse pour Malzéville : 2,22 millions d'euros sur la période

	2013	2019	Ecart
DGF	1 334 814 €	818 126 €	516 688 € Soit -38.7 %



La suppression de la taxe d'habitation : PLF 2018 - 2022

- Supprimée par tiers de 2018 à 2020 pour 80 % des ménages.
- D'ici 2023, 100 % des ménages exonérés

Le mécanisme de compensation

- Transfert , à compter de 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) vers les budgets communaux.
- deux communes de la métropole, dont Malzéville, seront sous-compensées
- la commune est censée percevoir une compensation complémentaire.

	TH	TFB commune	TFB départ.	Total
Avant la réforme	1.754 M€	1.247 M€	0 €	3.002 M€
Après la réforme	0 €	1.247 M€	1.719 M€	2.967 M€
			Ecart :	-35 288,00 €

III. LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE

Des dépenses de fonctionnement sous contrôle

2013 : 5,3 m€

2019: 5,4 m€, soit + 1,89 % par rapport à 2013 (en euros courants)

Un investissement dynamique

2014 à 2019 : 9,6 m€ investis

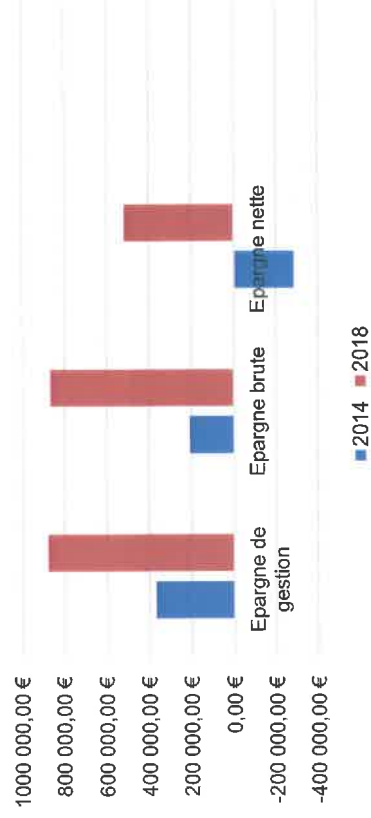


III. LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les ratios financiers :

	2014	2018
Epargne de gestion	369 000 €	878 000 €
Epargne brute	207 000 €	867 000 €
Epargne nette	-286 000 €	515 000 €
Capacité de désendettement	24.88 ans	10.30 ans

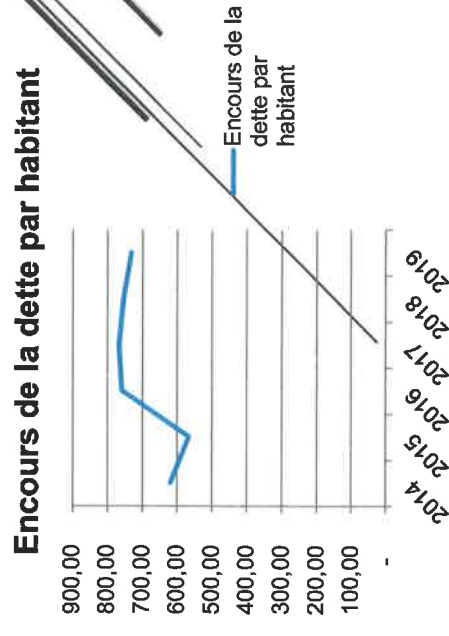
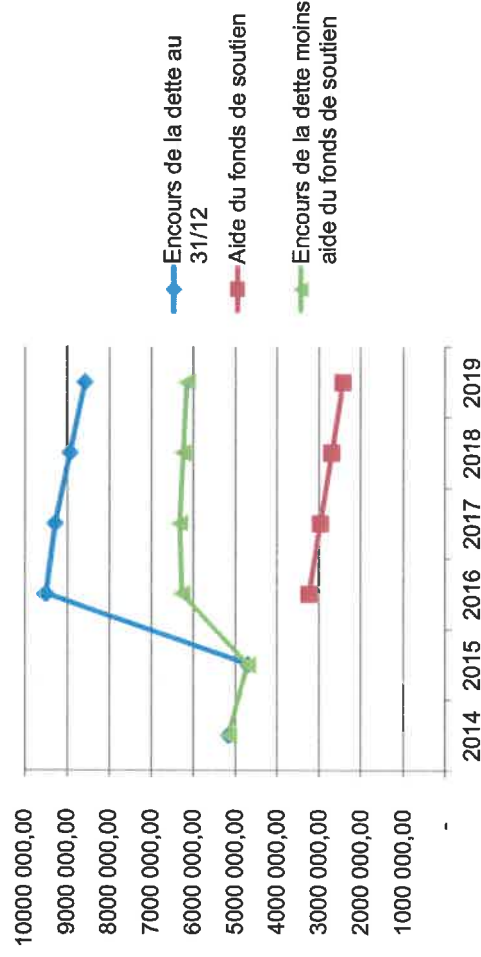
Ratios financiers de la commune



La dette : au 31/12/19

- dette :
 - 8 576 166.40 euros
 - 2 420 736.18 euros (fonds de soutien restant à percevoir)
 - 6 155 166.40 euros**
- ▶ En 2020, la charge financière sera nulle compte tenu de l'aide du fonds de soutien
- endettement par hbt : **733 euros** (moyenne 849 euros)
- pas d'emprunt ni ligne de trésorerie utilisée en 2019

Pour mémoire, le décret n°2015-1893 du 29 décembre 2015 modifie la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités locales bénéficiaires du fonds de soutien.



III. LES PERSPECTIVES POUR 2020 ET LA STRATEGIE FINANCIERE

Les dépenses de fonctionnement :

Gestion économe des moyens :

- Maîtrise des dépenses de personnel : - 1,3 %/ 2014 (2,9 m€ en 2019).* en euros courants

Le budget prévisionnel 2020 prendra en compte le glissement vieillesse technicité, la reprise des évolutions liées au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), et les avancements et promotions

Priorité enfance jeunesse : renouvellement des 3 marchés (3 m€ sur 3 ans)

- Restauration scolaire
- Périscolaire et centre de loisirs
- Transports des scolaires (activités et restauration)

III. LES PERSPECTIVES POUR 2020 ET LA STRATEGIE FINANCIERE

Transition écologique anticipée

- Parking perméable place de la Rivière,
- Jardins pédagogiques et ouvriers,
- Verger conservatoire,
- 40 hectares rendus à la nature (autrefois constructibles),
- Déploiement de l'éclairage led dans les bâtiments publics,
- Zéro produit phytosanitaire,
- Et en 2020, déploiement de la réduction du gaspillage alimentaire et de compostage des déchets dans les trois sites de restauration scolaire.

Soutien confirmé aux projets et aux acteurs associatifs

- 109 000 €

Le programme d'investissement :

La Maisonnée

- 17 logements en accession à la propriété
- 40 logements en location pour les seniors
- nouvel accueil périscolaire
- salles municipales
 - Autorisation de programme de 2,2 m€
 - Crédits de paiement 2020 : 684 000 €

La crèche

- 41 000 €

Elis

- 67 500 € :
 - Dont RAR :
 - Dont nouvelle dépense :
- 36 000 € pour la maîtrise d'œuvre
- 19 500 € pour l'Assistance à maîtrise d'ouvrage
- 12 000 € pour poursuivre les études obligatoires à l'avancement du projet.

Sécurité, accessibilité et adaptation face au changement climatique :

- Programme pluriannuel : mise aux normes sécurité et accessibilité de tous les bâtiments municipaux
- Programme spécifique pour le gymnase Jo Schlessler : sécurité, accessibilité, fonctionnalité
- Accessibilité des six écoles et des équipements sportifs
- Plan fortes chaleurs : écoles et bâtiments communaux
 - ▶ enveloppe supérieure à 400 000 euros

Attractivité et patrimoine :

- Poursuite du programme de ravalement obligatoire des façades : 64 000€ avec les RAR
- 50 000 euros de crédits nouveaux pour la poursuite de la rénovation de l'église et des écoles

La stratégie financière pour 2020 : les recettes de fonctionnement

Les recettes fiscales :

► Taux stables avec revalorisation nationale des bases de 0,9%*

Taxe d'habitation :	1 701 906.84€
Taxe sur le foncier bâti :	1 287 387.14€
Taxe sur le foncier non bâti :	10 309.93€
Soit un total de :	<u>2 999 603.90 €</u>

*/hors évolution des bases physiques évaluées à 0,2%

La DGF :

- Stabilité de la DGF estimée à

810 000€

Les crédits de la métropole :

- Dot° de solidarité communautaire 168 000 €
- Attribution de compensation 336 000 €

Les autres recettes sont évaluées avec prudence

- TADE :
 - fonction du dynamisme du marché immobilier
- Remboursements assurance :
 - fonction de l'absentéisme
- Recettes des services :
 - fonction des taux de fréquentation (en augmentation)

La CAF

- Année de renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse

La stratégie financière pour 2020 : les recettes d'investissement

Le FCIVA :

- Estimé à 82 000 €

Opération « Maisonnée » sur 3 ans : estimation maximum (mais aides de la CAF en plus)

- Cession du terrain d'assiette : 100 000 €
- DETR et conseil régional pour les friches urbaines : 300 000 €

L'équilibre financier (estimation) :

- En priorité, la commune devra apurer le besoin prévisionnel de financement de la section d'investissement évalué à un peu plus de 300 000,00€
- L'autofinancement sera pour partie constitué des amortissements des biens et des emprunts renégociés
- Le financement de la nouvelle maisonnée sera assuré par l'emprunt, des subventions et la vente du foncier
- Le solde de la section d'investissement sera financé par le virement de la section de fonctionnement et l'emprunt

